

ARTICLE 4 - RESPONSABILITES

Le propriétaire AERMONT et le gestionnaire CBRE déclinent toutes responsabilités liées à l'usage de ces locaux. L'utilisateur est seul responsable en cas de détérioration, d'accident, de vol ou tout autres sinistres survenus sur le vélo/trottinette et son contenu.

Aucun dédommagement ne pourra donc être réclamé auprès d'eux.

Revision #1

Created 2024-07-05 13:10:54 UTC

Updated 2024-07-05 13:11:15 UTC